

Achat d'une prestation relative à une action « PSC » : prévention et secours civique.

L'association MDEF-GPS constitue le principal outil d'insertion professionnelle de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

A ce titre, l'association porte le PLIE, la Mission locale et la Maison de l'emploi.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des habitants de l'agglomération, la MDEF-GPS met en œuvre un certain nombre d'opérations cofinancées par l'Etat, les collectivités territoriales et le FSE.

Pour préparer les participants PLIE dans leur insertion socioprofessionnelle, la MDEF-GPS dispose d'une enveloppe financière pour la mise en place d'actions spécifiques.

Le présent appel d'offres s'inscrit dans ce cadre.

Article 1 - Objet

Achat d'une prestation pour la réalisation d'une action formative « PSC : prévention et secours civique

Cette opération s'inscrit dans le cadre des actions spécifiques à développer sur notre territoire d'intervention au bénéfice de ses habitants.

2 actions prévues sur la période du dernier trimestre 2024 sur le territoire de Grand Paris Sud.

Article 2 – Public visé et statut des stagiaires

L'action vise 16 à 24 personnes inscrites dans un parcours d'insertion professionnelle PLIE, orientées par la MDEF-GPS ou le réseau des partenaires du PLIE.

Les stagiaires sont non rémunérés, bénéficiant des aides financières de droit commun.

Les contrats d'assurance correspondant à l'action mise en place et couvrant la sécurité des personnes seront souscrits.

Article 3 – Contenu

Le certificat **Premiers Secours Citoyen (PSC)** remplace depuis juillet 2024 le certificat prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), est la formation de base aux premiers secours.

Définie par les ministères de l'Intérieur et de la Santé, elle est délivrée par les associations agréées et organismes habilités. Le formateur évalue les stagiaires de façon continue tout au long de la formation, il n'y a pas d'examen. Ceux qui participent activement à l'ensemble de la formation sont récompensés par un diplôme.

La durée de la formation est de 7 heures.

Les stagiaires sont informés sur les différentes situations auxquelles ils pourront être confrontés, la manière d'examiner la victime, les gestes à effectuer et l'appel des secours (alerte). Les principaux cas traités sont les malaises, les plaies, les brûlures, les traumatismes, l'hémorragie, l'étouffement, la perte de connaissance et l'arrêt cardiaque². L'utilisation du défibrillateur automatique externe (DAE) est enseignée.

Chaque stagiaire pratique les gestes enseignés sur d'autres stagiaires ou, pour ceux qui le nécessitent pour des raisons d'hygiène ou de sécurité, sur des mannequins. Le stagiaire est également confronté à des situations simulées dans lesquelles une victime est en danger, les *cas concrets*, qui lui permettent de mettre en pratique les connaissances acquises.

Les publics accompagnés dans le cadre du PLIE sont pour grand nombre issus des quartiers prioritaires, doivent faire face à une grande précarité sociale, ont des parcours de vie complexes avec des savoirs-faires insuffisants menant à une perte d'anticipation et de projection dans des projets professionnels et/ou personnels.

La précarité socioprofessionnelle augmente la perte du lien social, l'isolement ainsi que le manque de projection dans un emploi, une formation, des activités extra-professionnelles ou professionnelles.

Ces difficultés s'expriment notamment par l'échec lors des interactions avec des recruteurs, des employeurs, le monde de l'entreprise ou de la formation.

La MDEF-GPS souhaite mettre en place une dynamique positive afin de permettre à ces publics de gagner en confiance en soi, d'affronter sereinement les échéances personnelles et professionnelles et de mobiliser l'ensemble de leurs ressources professionnelles et personnelles en les développant et les consolidant.

L'importance de travailler cette thématique est de permettre aux publics d'avoir une image positive d'eux-mêmes, de mieux appréhender le monde social et le marché du travail, de continuer à prendre activement part à la société à laquelle ils appartiennent, de continuer à se projeter dans un avenir professionnel, extra-professionnel et personnel.

Notre association souhaite mettre en place des actions formatives, dynamiques et structurantes orientées vers l'accès à l'autonomie, les perspectives à venir et le monde de l'entreprise.

Cette action permet aux publics de :

- Devenir plus autonome ;
- S'adapter au monde de l'entreprise et à son environnement ;
- Développer sa capacité à défendre son projet professionnel ;
- Développer l'esprit citoyen en intégrant les codes nécessaires au vivre ensemble ;

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'inscrits aux ateliers (feuille de positionnement) ;
- Nombre de présents aux ateliers (feuille d'émargement) ;
- Nombre d'entrées en situation (emploi, formation, alternance) après l'action.

Indicateurs qualitatifs :

- Questionnaire de satisfaction ;
- Auto-évaluation des bénéficiaires ;

Article 4 - Durée du marché

Le marché démarrera à partir de la date de notification d'acceptation de la proposition par la MDEF- GPS et se termine à l'issue de la présentation du bilan final de l'action à la MDEF-GPS (action prévue pour le dernier trimestre 2024).

Article 5 - Conventonnement

Une convention transmise par le prestataire indiquant notamment le contenu de la prestation, le coût de la prestation et ses modalités de paiement sera signée entre la MDEF-GPS et le prestataire retenu.

Article 6 – Communication et publicité

Toutes les actions de communication liées à l'action devront mentionner le partenariat avec la MDEF-GPS et le Fonds Social Européen.

Pour l'association MDEF-GPS

Le prestataire s'engage à faire apparaître sur chaque support de communication présentant l'action le logo de la MDEF-GPS, ainsi qu'à chaque présentation de l'action sous quelque forme que ce soit.

Pour le Fonds Social Européen

Lors de toute communication ou publication, le prestataire s'engage à respecter les obligations de publicité de la participation du Fonds social européen fixée par la réglementation européenne et par les dispositions nationales en cours et en vigueur.

Article 7 – Suivi de l'opération

Le prestataire s'engage à organiser avec la MDEF-GPS des comités de suivi de l'action avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers de l'opération. Des représentants des stagiaires pourront y être associés.

Le prestataire retenu devra également réaliser le bilan final, quantitatif et qualitatif de l'opération et le transmettre à la MDEF-GPS. Ce bilan doit être réalisé impérativement deux mois après la fin de l'action de formation.

Pour le bilan quantitatif, un tableau sera complété reprenant l'ensemble des indicateurs d'évaluation.

En parallèle, le prestataire doit fournir un bilan qualitatif de l'action, retraçant notamment le déroulement de l'action, les points forts et les points faibles, les résultats et les impacts de l'action.

Article 8 - Critères d'attribution

L'achat de cette prestation est soumis à concurrence entre soumissionnaires en mesure de réaliser la prestation de formation mentionnée.

Les propositions reçues contiendront les documents suivants :

- Le contenu détaillé de la formation ;
- Le devis de la prestation ;
- Les références de l'organisme de formation ;
- Le CV des formateurs ;
- Le dernier rapport d'activités (si existant)

Pour les structures répondant pour la première fois à un appel d'offres de la MDEF-GPS :

- Le récépissé de déclaration organisme de formation ;
- Le justificatif n° SIRET ;
- Pour une entreprise : Extrait Kbis ;
- Pour une association : déclaration Journal Officiel,

Sera retenue, l'offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de pondération suivants :

- Expertise de l'organisme de formation (20%)
- Qualité de la prestation proposée (40%)
- Cout de la prestation (20%)
- Connaissance des publics en insertion - participants PLIE (20%)

Article 9 – Contrôles

Le prestataire devra à la demande de la MDEF-GPS être en mesure d'apporter des explications complémentaires sur la prestation menée pour répondre aux différents contrôles opérés par les autorités compétentes. En effet, le prestataire réalise l'action de formation pour le compte de la MDEF-GPS mais engage sa responsabilité quant aux déclarations faites dans les documents produits concernant les stagiaires et la réalisation de l'action.

Article 10 - Modalité de réponses

Date limite de réception des propositions (par voie mail ou postale) :
Vendredi 27 septembre 2024, minuit

Adresse de réception des propositions :

MDEF-GPS
9, cours Blaise Pascal - 91000 EVRY-COURCOURONNES
p.lebegue@mdef-grandparissud.fr